



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
23 juin 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015
31 août - 4 septembre 2015, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Royaume
du Swaziland (2016-2020)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Justification du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	7
III. Gestion du programme et des risques	10
IV. Suivi et évaluation	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Swaziland (2016-2020)	14



I. Justification du programme

1. Suivant sa Stratégie nationale de développement (SND), l'ambition à long terme du Swaziland est «...de figurer parmi les premiers 10 % des pays du groupe de développement humain moyen, sur la base du développement durable, de la justice sociale et de la stabilité politique ». La stratégie nationale s'articule autour de deux principaux cadres de développement, la SND (élaborée initialement en 1999 et révisée en 2013) et la Stratégie et Plan d'action de réduction de la pauvreté (PRSAP) 2007-2015.

2. Pour réaliser sa vision à long terme, le Swaziland doit relever trois défis de taille étroitement liés en matière de développement, à savoir : a) la croissance économique lente et ne profitant pas à tous; b) la vulnérabilité accrue aux chocs; et c) les faibles systèmes de gouvernance pour l'accès équitable et la prestation efficace des services publics de qualité aux citoyens. La vulnérabilité accrue est imputable aux changements climatiques et au VIH/sida, alors que la qualité de la prestation des services est entravée par les faibles structures de gouvernance.

3. **Croissance économique lente et ne profitant pas à tous.** Au fil du temps, le manque de cadres efficaces de réglementation et d'exécution a eu des répercussions négatives sur la croissance. Le taux de croissance du pays a régressé, d'une moyenne annuelle de 3,1 % dans les années 90 à une moyenne de 2,1 % entre 2003 et 2012¹. Cette évolution tient essentiellement aux faibles apports d'investissements, à la forte dépendance à l'égard d'un petit nombre de produits d'exportation, surtout le sucre, et aux difficultés découlant de la situation enclavée du pays. L'Afrique du Sud représente près de 85 %des importations et environ 60 %des exportations². Par ailleurs, le niveau élevé de dépendance à l'égard des flux de recettes provenant de l'Union douanière d'Afrique australe (55 % des recettes publiques) et l'incertitude au sujet de ces flux représentent également des défis d'envergure. Les conditions de la prorogation de la loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique du Gouvernement des États-Unis (African Growth and Opportunity Act), qui a expiré en janvier 2015, ont aussi eu des répercussions négatives sur les exportations et les emplois. Afin de s'extirper du piège de la croissance lente, le Swaziland doit diversifier son économie et améliorer la gouvernance, la gestion des finances publiques et le climat d'investissement.

4. La lenteur de la croissance du Swaziland se manifeste par des taux élevés de pauvreté et d'inégalité. Près de 63 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté et 29 % au-dessous du seuil d'extrême pauvreté³. Le niveau de l'inégalité est très élevé, le coefficient de Gini étant de 0,51. D'après l'enquête sur la population active de 2010⁴, le taux de chômage a augmenté de 38 % à 40,6 % en 2007, la majorité des personnes sans emploi, soit 54 % vivant dans les zones urbaines contre 25 % pour les zones rurales. Le chômage est également plus élevé chez les femmes à 46,3 %, contre 34,4 % chez les hommes. Parmi les jeunes, le

¹ Banque mondiale, Swaziland Overview (<http://www.worldbank.org/en/country/swaziland/overview#1>).

² Banque mondiale, Country Report 2014.

³ Rapport sur le développement humain 2014.

⁴ Swaziland Labor Force Survey 2010.

chômage aurait augmenté de 53 % en 2007 à plus de 60 % en 2010⁵, les jeunes des familles pauvres étant les plus touchés.

5. Les ménages ruraux participant à des activités agricoles non commerciales sont les plus pauvres, suivis des ménages dirigés par des travailleurs indépendants⁶. Il existe également une corrélation étroite entre la pauvreté et la sécurité alimentaire, en raison des techniques d'exploitation agricole non viables, de la faible pluviométrie et des terres arables limitées. La région de Shiselweni a la plus forte incidence de la pauvreté (41 %) et du chômage (50,5 %), suivie de la région de Lubombo avec 34 % et 45,1 % respectivement.

6. L'analyse de causalité⁷ a mis en évidence l'interaction des vulnérabilités multidimensionnelles à la pauvreté, notamment la faible promotion des compétences entrepreneuriales et des petites et moyennes entreprises, les données limitées pour la planification et la budgétisation participatives et fondées sur des éléments probants, une asymétrie entre les besoins du marché du travail et les compétences disponibles (qualité et pertinence de la formation); l'insuffisance des filets de sécurité et de l'architecture de protection sociale; le faible niveau d'adaptation et d'adoption des technologies et de l'innovation, et l'inégalité dans la propriété des terres, des moyens de production et de la prise de décision, imputable aux normes et valeurs traditionnelles qui contraignent les femmes, les filles et les jeunes. Le PNUD apporte en amont un soutien aux politiques ainsi qu'au renforcement des capacités, qui contribue à une meilleure compréhension de l'ampleur de la pauvreté et de l'inégalité et au système national d'intervention.

7. Le gouvernement affecte à la protection sociale environ 2,2 % du produit intérieur brut. Toutefois, une stratégie globale de protection sociale fait encore défaut, et le système se heurte à des obstacles en matière de ciblage et de coordination⁸, en particulier en vue d'améliorer l'accès pour les groupes exclus comme les personnes affectées et infectées par le VIH et le sida. Le Swaziland fait également face à un taux élevé de prévalence du VIH 26 %⁹. L'incidence du VIH était de 2,38 % en 2012 (3,1 % pour les femmes contre 1,7 % pour les hommes)¹⁰.

8. **Vulnérabilité accrue aux chocs.** Les changements climatiques et l'épuisement rapide des ressources naturelles représentent les principales causes de l'accroissement de la vulnérabilité aux chocs et de l'aggravation des inégalités. Les défis les plus immédiats sont la dégradation des terres, les sécheresses (en particulier dans la région orientale) et les inondations occasionnelles dans le Nord, conjuguées à la grêle, le tout dans un contexte d'état de préparation limité et de faible capacité à intervenir efficacement¹¹. Compte tenu du fait que 70 % des Swazis vivent de l'agriculture de subsistance et que 10 % seulement de la superficie totale des sols sont arables, le profil de risque complexe est évident, exposant essentiellement les ménages pauvres aux risques économiques, sanitaires et environnementaux récurrents¹². Près de 50 % des terres nationales sont

⁵ Ibid.

⁶ Swaziland, United Nations Development Assistance Framework (UNDAF), 2016-2020.

⁷ Swaziland, Country Synthesis Report 2014.

⁸ Banque mondiale 2012, Swaziland: using Public Transfers to Reduce Extreme Poverty.

⁹ Swaziland Demographic and Health Survey, 2007.

¹⁰ Swaziland, HIV Incidence Measure Survey, 2012.

¹¹ Swaziland UNDAF, 2016-2020.

¹² <http://www.wfp.org/countries/swaziland/overview> .

communales, dont 75 % sont affectées par la dégradation¹³ et l'exploitation sauvage. L'absence d'une politique foncière globale est aggravée par de faibles cadres institutionnels et la capacité limitée de gestion durable des terres. Du fait de la forte concentration industrielle, la région de Manzini est aussi confrontée aux problèmes de gestion des déchets et de pollution.

9. Les répercussions négatives des changements climatiques, en particulier les sécheresses et les graves inondations, compromettent les initiatives de lutte contre la pauvreté et touchent plus particulièrement les groupes vulnérables comme les ménages dirigés par des enfants, les femmes et les jeunes. Les effets des changements climatiques sont sensiblement contraignants pour la population rurale, qui est essentiellement tributaire de l'agriculture. Le manque de capacité nationale à intégrer les considérations environnementales dans les processus de planification et de budgétisation exacerbe la vulnérabilité et affaiblit la résilience. L'action du PNUD dans le domaine de l'agriculture de conservation et des techniques d'économie de l'eau, de l'adoption d'une agriculture adaptée aux changements climatiques et de la récupération des terres dans les zones affectées par la sécheresse démontre certaines options réalisables et transposables à plus grande échelle¹⁴.

10. Faibles systèmes de gouvernance pour l'accès équitable et la prestation efficace des services publics de qualité. La coexistence des systèmes de gouvernance traditionnels et modernes affecte la mise en œuvre de la Constitution et contribue à la faible participation des citoyens à la prise de décision et à la prestation inadéquate des services. Certaines évaluations indépendantes ont relevé des améliorations de la capacité des institutions publiques¹⁵, mais la capacité de mise en œuvre pourrait être améliorée davantage. La prestation des services publics est également affectée par l'insuffisance de la capacité de contrôle, en particulier au niveau local. Dans la SND, le gouvernement a identifié l'absence des mécanismes de mise en œuvre et de suivi et évaluation des politiques comme étant l'une des principales lacunes¹⁶.

11. Le Swaziland doit renforcer et accélérer la mise en œuvre de sa politique de décentralisation afin d'améliorer la prestation des services publics. Cela consiste notamment à promouvoir la planification participative ascendante avec des cadres précis de décision et de budgétisation présentant les rôles et les responsabilités des administrations régionales. Les organisations de la société civile (OSC) n'ont pas la capacité suffisante – en particulier en matière de responsabilité publique – pour engager efficacement le gouvernement dans un dialogue constructif. En tant que partenaire de confiance œuvrant avec de multiples parties prenantes, souvent sur des questions délicates, le PNUD est exceptionnellement bien placé pour faciliter le dialogue entre le gouvernement et la société civile¹⁷.

12. Le PNUD et les partenaires de développement apportent un appui en amont aux politiques, notamment en matière de cybergouvernement et des normes des services publics, qui a contribué à améliorer les notes du pays dans les classements internationaux de la gouvernance, comme l'Indice de perception de la corruption de Transparency International, où le Swaziland est passé de la 82^e place en 2013 à la

¹³ Perspectives économiques en Afrique 2014.

¹⁴ Up-scaling Climate Smart Agriculture in Swaziland, FAO, juin 2014.

¹⁵ Bactha Consulting (2013), Mid-term evaluation report: Poverty Reduction Programme.

¹⁷ Outcome Evaluation of UNDP Governance Portfolio, novembre 2014.

69^e en 2014 sur 177 pays. Le Swaziland a aussi amélioré son classement sur l'Indice Mo Ibrahim de gouvernance en Afrique, passant de 27 à 24 sur 52 pays¹⁸, tout en étant situé au bas de l'échelle pour la participation et les droits de l'homme (50 sur 52). Ces classements ont créé une dynamique, qui n'a cependant pas encore eu suffisamment de prise aux niveaux national et local.

13. Le contrat social en vigueur continue de pénaliser les femmes en raison d'un ensemble de facteurs économiques, sociaux et culturels qui entravent leur développement et leur participation. L'inégalité des sexes se manifeste notamment par de solides normes patriarcales, la socialisation, la violence à l'égard des enfants et la violence sexiste, la disponibilité limitée des emplois et des possibilités économiques et l'accès limité à l'enseignement supérieur. L'interaction de ces facteurs exacerbe la vulnérabilité des femmes et des filles. Environ une femme sur trois a été victime d'une forme quelconque de violence sexuelle lorsqu'elle était enfant et une sur quatre a subi la violence physique¹⁹. Ces facteurs compromettent l'aptitude des femmes et des filles à prendre des décisions autonomes sur des questions affectant leurs vies et celles de leurs familles. Le pays a promulgué un certain nombre de politiques, lois et stratégies pour protéger et promouvoir les droits des femmes (notamment la Charte des droits dans la Constitution et la Politique et le Plan d'action sur l'égalité des sexes) et a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La mise en œuvre intégrale de ces mesures reste un défi²⁰. La représentation des femmes aux postes politiques et de la haute administration demeure faible. Par exemple, aux élections de 2013 une seule représentante femme a été élue sur 55 circonscriptions.

14. Les évaluations²¹ des activités du système des Nations Unies au Swaziland l'ont encouragé à se concentrer sur un nombre limité de domaines afin d'optimiser l'impact et ont permis de replacer le développement sur une trajectoire de croissance plus élevée. Cette évolution implique que les Nations Unies doivent œuvrer de manière différente, en s'attachant à aider le gouvernement à mettre au point des approches intégrées en matière d'élaboration des politiques, de planification et de programmation tout en renforçant les capacités institutionnelles. Il est également nécessaire de mettre davantage l'accent sur les services de conseil en amont qui se fondent sur des projets catalyseurs en aval, afin que les Nations Unies renforcent leur rôle de source fiable de conseil technique, en s'appuyant largement sur leurs réseaux mondiaux des savoirs.

15. Comme le montre l'analyse des causes fondamentales²², les trois principaux obstacles au développement présentés plus haut sont intimement liés et seront abordés de manière intégrée par une approche axée sur les problèmes. Par exemple, les niveaux élevés du chômage, l'inégalité notable et la possession inégalitaire des moyens de production – comme les terres – représentent les facteurs sous-jacents et les manifestations d'une croissance faible et ne profitant pas à tous. Ces mêmes facteurs sont également des causes importantes de l'accroissement des vulnérabilités. De même, l'absence d'une gestion participative des ressources naturelles aggrave les vulnérabilités, auxquelles l'on peut remédier par une

¹⁸ Midterm evaluation of UNDAF, 2011-2015, novembre 2013.

¹⁹ Swaziland UNDAF, 2016-2020.

²⁰ Ibid.

²¹ Midterm review of the UNDAF, 2011-2015.

²² Swaziland UNDAF, 2016-2020.

meilleure gouvernance au niveau décentralisé conjuguée à des services de vulgarisation plus efficaces.

16. La théorie du changement sous-tendant ce programme part du principe que la bonne gouvernance consolide la croissance économique profitant à tous et le développement durable en créant un climat d'investissement favorable et en permettant une distribution plus équitable des dividendes de la croissance, réduisant ainsi les inégalités. L'inclusion sociale facilite l'accès durable et équitable et l'utilisation du capital social et des ressources naturelles, ce qui renforce la résilience. D'autre part, la croissance économique favorable aux pauvres autonomise les citoyens et leur permet de participer à la prise de décision, tout en créant également une base d'imposition et de revenus plus large, ce qui améliore la prestation de services – notamment de protection sociale – et favorise la bonne gouvernance. Les relations de cause à effet se renforcent mutuellement et de manière continue.

17. En vue de renforcer l'environnement pour la transformation, ce programme adoptera des approches innovantes appliquant des outils technologiques pour améliorer la prestation des services publics et contribuer à libérer de nouvelles ressources pour le développement durable. Les produits fondés sur les connaissances qui seront générés lors du cycle de programme de pays – notamment le Rapport sur le développement humain du Swaziland – combinés à la coopération Sud-Sud et triangulaire formeront une base solide pour la fourniture de l'appui technique dans les domaines identifiés de lacunes de capacités. Enfin, l'élargissement de la participation, des possibilités et de la représentation des groupes civiques, en particulier ceux qui ciblent les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables, stimulera les dialogues sans exclusion sur le développement durable et profitant à tous. L'appui du PNUD en faveur de ces facteurs déterminants traduira la démarche axée sur les droits, stimulant l'amélioration des capacités des débiteurs de l'obligation et des titulaires de droits.

18. Le PNUD ciblera les régions de Shiselweni et de Lubombo, qui ont la plus forte incidence de la pauvreté et Manzini qui a le niveau le plus élevé de concentration urbaine et d'impact écologique, créant ainsi des synergies entre les volets du programme. Le PNUD établira des liens directs entre les interventions en amont et en aval afin que la fourniture de conseils et la sensibilisation soient enrichies par les leçons tirées des opérations expérimentales en aval. Le PNUD ciblera les ménages dirigés par les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes atteintes par le VIH/sida et les enfants orphelins et vulnérables, afin de renforcer leur participation et leur engagement dans le dialogue sur les politiques en vue d'obtenir des moyens de subsistance durables.

19. Le Swaziland a peu de partenaires de développement. La coopération passée fait du PNUD un partenaire de choix pour organiser et faciliter des processus de développement national vecteurs de transformation. Le PNUD tirera parti de ses avantages comparatifs en matière d'accès aux compétences mondiales et régionales et en tant que dépositaire des meilleures pratiques mondiales dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de la réduction des inégalités et de l'exclusion. L'évaluation du plan d'action pour l'exécution du programme de pays 2011-2015 (CPAP) a recommandé que le PNUD mette l'accent sur la fourniture de conseils en vue d'améliorer : a) l'environnement macroéconomique et la recherche nationale afin de renforcer la disponibilité des données pour la prise de décision fondée sur

des faits probants; b) la décentralisation par le renforcement des capacités institutionnelles au niveau local et l'élaboration des mécanismes de mise en œuvre des politiques et des directives; c) la résilience nationale en appuyant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation et la gestion des risques de catastrophe; et d) le développement des moyens de subsistance pour les groupes exclus, par des méthodes innovantes fondées sur les partenariats Sud-Sud²³.

II. Priorités du programme et partenariats

20. Le programme proposé est aligné sur la SND 2013-2022, le PNUAD 2016-2020 et le Plan stratégique du PNUD. Le PNUAD contribue à la réalisation de sept résultats dans trois domaines prioritaires : a) réduction de la pauvreté et de l'inégalité, croissance sans exclusion et développement durable; b) prestation et accès équitables et efficaces des services sociaux; et c) bonne gouvernance et responsabilité. Le PNUD contribuera aux premier et troisième domaines prioritaires du PNUAD grâce à trois résultats qui se renforcent et s'appuient mutuellement, axés sur : a) la croissance économique profitant à tous et le développement durable; b) la résilience et la réduction des risques, intégrant la gestion durable des ressources naturelles; et c) la bonne gouvernance, l'équité et la participation des citoyens. Étant donné que le changement durable dans ces domaines exige également une gouvernance efficace, le programme de pays appuiera la promotion de la responsabilisation et de la transparence grâce à la participation des citoyens. Le programme favorise une démarche en matière de développement équitable et fondée sur les droits, par exemple, en accroissant la représentation et la participation, en particulier des femmes et des jeunes.

21. Pour promouvoir la **croissance sans exclusion et le développement durable**, le PNUD fournira des services de conseil et d'appui technique en vue d'améliorer l'environnement macroéconomique, de renforcer la capacité nationale de recherche et d'analyse et promouvoir des moyens de subsistance durables. Ce résultat mettra l'accent sur les services consultatifs en vue de favoriser la diversification économique. Cela consistera notamment à soutenir le développement de la coopération Sud-Sud et triangulaire, essentiellement au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dans les secteurs à fort potentiel de croissance comme le tourisme, l'énergie renouvelable et les chaînes de valeur agricoles. Le PNUD accompagnera l'instauration de partenariats public-privé, en vue de mettre au point des démarches innovantes pour l'utilisation des techniques de production durables. Faisant fond sur les activités menées actuellement avec *Innovators Association of Swaziland*, le PNUD soutiendra le développement de partenariats entre les jeunes entrepreneurs, les institutions de recherche et les organismes d'investissement en vue d'accompagner la croissance d'une économie fondée sur la connaissance.

22. Le PNUD appuiera le programme national de recherche et le système d'information statistique pour faire en sorte que les politiques macroéconomiques soient fondées sur des notes techniques, d'analyse et de politique de qualité. Le PNUD favorisera l'utilisation de données ventilées, pour garantir que les programmes abordent les questions de développement pertinentes au niveau local et

²³ PNUD, Terminal Evaluation of CPAP 2011-2015, février 2015.

répondent aux besoins statistiques des nouveaux objectifs de développement durable.

23. Au plan de la promotion de l'emploi et des moyens de subsistance, le PNUD appuiera la promotion des compétences entrepreneuriales parmi les commerçantes transfrontalières, les femmes chefs de famille et les jeunes sans emploi. Le PNUD renforcera le rôle de mobilisation des OSC pour améliorer le ciblage et la coordination du système national de protection sociale.

24. En ce qui concerne le renforcement de la **résilience et la réduction des risques**, l'accent sera mis sur trois sous-résultats intimement liés : a) réduction et gestion des risques de catastrophe; b) environnement durable et changements climatiques; et c) gouvernance durable et équitable des ressources naturelles, notamment l'industrie extractive émergente.

25. Concernant la gestion des risques de catastrophe, le PNUD interviendra en amont et en aval pour appuyer l'élaboration de cadres appropriés de décision et de mise en œuvre aux niveaux central et régional.

26. Au titre de l'environnement durable et des changements climatiques, le PNUD mettra l'accent sur l'utilisation durable des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques, notamment la préservation de la diversité biologique et des écosystèmes nationaux. Par le biais de projets pilotes au niveau local, le PNUD appuiera l'élaboration de nouveaux mécanismes de partenariat et le développement des capacités nécessaires à la gestion des ressources naturelles pilotée par les communautés, se traduisant par la création d'emplois et des moyens de subsistance durables. En amont, le PNUD soutiendra l'élaboration de cadres de législation et de décision favorable et appuiera la prise en compte systématique de l'environnement durable, en particulier l'aménagement du territoire et la communication de l'information sur les obligations internationales.

27. En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, le PNUD s'associera à la protection de la diversité biologique et des écosystèmes en encourageant l'engagement communautaire en faveur des avantages partagés des ressources naturelles. Le PNUD facilitera les synergies avec le résultat concernant la croissance sans exclusion par la promotion de la création de microentreprises et de petites entreprises dans le domaine de l'écotourisme. Le PNUD aidera également l'Autorité de l'environnement du Swaziland à intégrer les approches de conservation aux niveaux régional et local.

28. Concernant la **bonne gouvernance, l'équité et la participation des citoyens**, le PNUD appuiera l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des services publics de qualité par les pauvres, les ménages dirigés par des femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes atteintes de VIH/sida et les personnes âgées. Le PNUD visera essentiellement à : renforcer les initiatives nationales de lutte contre la corruption; harmoniser les lois nationales avec la Constitution et les normes internationales; renforcer les fonctions de mobilisation et de surveillance de la société civile; et réaliser la décentralisation en renforçant la responsabilité publique des principales institutions et en favorisant la participation des citoyens à l'élaboration des politiques et la prise de décision aux niveaux central et régional.

29. En ce qui concerne l'harmonisation des lois avec la Constitution et les normes internationales, le PNUD accompagnera les initiatives du gouvernement présentées dans la SND, notamment la mise en place d'une réforme juridique et d'une

commission d'examen fonctionnelles et efficaces; l'examen de certaines lois pour déterminer leur pertinence pour la Constitution et leur conformité avec celle-ci et des conclusions des rapports pertinents sur l'analyse des disparités entre les sexes, l'examen périodique universel et la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la mise en place d'un programme global d'aide judiciaire²⁴. En collaboration avec des institutions sœurs, le PNUD fournira au Parlement une aide technique et en matière de renforcement des capacités en vue de faciliter l'intégration des traités internationaux dans le droit interne et de renforcer ses fonctions de contrôle.

30. Pour renforcer la société civile (représentation et participation), le PNUD favorisera la mise en place et la consolidation des mécanismes assurant une large participation de toutes les parties prenantes aux processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du développement national. Le PNUD appuiera plus particulièrement la participation des groupes exclus mis en évidence dans les précédentes sections. Il soutiendra le renforcement de la capacité des OSC et des médias à prendre en compte la représentation et la participation, y compris la communication des informations concernant la corruption fondées sur des données probantes. Le PNUD appuiera la capacité de participation efficace de la société civile pour lui permettre de suivre les traités internationaux et d'autres accords régionaux comme la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et d'en rendre compte.

31. Au titre des trois résultats, le soutien du PNUD en amont mettra l'accent essentiellement sur la sensibilisation et les services consultatifs pour assurer une meilleure articulation et la mise en œuvre des cadres de décision existants. Aux niveaux régional et local, le PNUD ciblera en particulier les régions rurales de Shiselweniet de Lubombo et la zone industrielle de Manzini. La contribution et la valeur ajoutée du PNUD consisteront à faciliter une réorientation vers le renforcement des capacités d'exécution au niveau local pour l'articulation et la mise en œuvre efficaces des cadres législatifs et de décision.

32. Par le biais de partenariats de collaboration et dans l'esprit de l'initiative « Unis dans l'action », le PNUD complétera notamment les efforts déployés par : a) le FNUAP pour créer un dividende démographique grâce à l'autonomisation et la participation des jeunes et le leadership des jeunes femmes; b) le Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour préconiser les réformes législatives, la justice juvénile et la lutte contre la violence sexiste et le renforcement de la coordination de la société civile; c) l'Organisation internationale du Travail (OIT) en faveur du travail décent et du renforcement du commerce et des échanges; d) l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la recherche et le développement et l'appui à l'agriculture à petite échelle; e) le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur la gestion durable de l'environnement; f) l'Union européenne (UE) sur la protection sociale; et g) les institutions financières internationales (IFI) sur le renforcement de la décentralisation.

33. En plus des partenariats existants avec, par exemple, l'UE, les IFI et le Gouvernement du Japon, des partenariats stratégiques et innovants seront établis avec des institutions internationales et locales non traditionnelles, les fondations, les

²⁴ PNUD, Terminal Evaluation of CPAP 2011-2015, février 2015.

partenariats public-privé, les organisations de la société civile et les organisations locales, en vue de la réalisation optimale du programme de l'efficacité de l'aide au développement.

34. Le programme a un budget proposé de 15,7 millions de dollars, dont 2,38 millions de dollars de ressources ordinaires. Le gouvernement s'est acquitté de manière fiable dans le passé de son engagement en matière de partage de coûts²⁵, et sur cette base, un montant de 1,5 million de dollars de participation aux coûts est prévu pour le cycle de programme. Le PNUD a également mobilisé 5 millions de dollars au titre du Système transparent d'allocation des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (Cinquième reconstitution) (FEM 5 – STAR) pour la période 2016–2020 ainsi que 70 000 dollars pour le projet d'adaptation aux changements climatiques. Des propositions sont en cours d'élaboration pour un montant supplémentaire de 5 millions de dollars de FEM 6-STAR et pour un autre de 1 million de dollars du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal. La participation des tiers aux coûts est estimée à 650 000 dollars et un montant supplémentaire de 100 000 dollars est attendu de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

III. Gestion du programme et des risques

35. Le présent descriptif de programme recense les contributions du PNUD aux résultats nationaux et sert de premier niveau de responsabilité au conseil d'administration en ce qui concerne l'alignement et les ressources affectées au programme au niveau national des résultats. Les responsabilités des gestionnaires aux niveaux national, régional et du siège par rapport aux programmes de pays sont prescrites par les politiques et procédures en matière de programmes et d'opérations ainsi que par le cadre de contrôle internes.

36. L'exécution nationale est la modalité de mise en œuvre privilégiée, qui sera remplacée par l'exécution directe pour la totalité ou une partie du programme en cas de force majeure, après consultation avec le gouvernement et le siège du PNUD. Le PNUD collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies pour réaliser une évaluation exhaustive des capacités des partenaires d'exécution, dans le contexte de la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Le PNUD sait par expérience que la programmation sur la base des projets a des limites et il adoptera la programmation thématique/de portefeuille appuyée par des équipes de solution des problèmes de développement. Le bureau de pays procédera à la planification du travail annuel, organisera les réunions du conseil, effectuera les examens du portefeuille et participera aux examens pilotés par le gouvernement, en vue de renforcer la prise en main du programme par le pays et la responsabilité mutuelle concernant les résultats en matière de développement.

37. Le bureau de pays mettra en place des comités directeurs, comprenant des partenaires de coopération, qui se réuniront une fois par trimestre pour examiner les risques et les hypothèses et élaborer les mesures appropriées d'atténuation des risques. Le bureau de pays prévoit des retards dans la prise de décision comme étant un risque important. Les principales questions d'importance nationale doivent être filtrées par diverses structures de prise de décision. Cela pourrait limiter

²⁵ Ibid.

particulièrement le rythme des initiatives de développement prévues dans les domaines de la décentralisation et de l'harmonisation des lois avec la Constitution, qui revêtent une importance cruciale pour l'amélioration de l'accès des services publics par les pauvres et les groupes victimes d'exclusion. Le PNUD renforcera l'utilisation des modalités de l'initiative « Unis dans l'action » et des forums de dialogue de haut niveau, améliorera son partenariat avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et collaborera activement avec les OSC et les entités publiques pertinentes en mettant l'accent sur la sensibilisation et la promotion de la représentation et de la participation.

38. Le programme proposé se fonde sur l'hypothèse que le Swaziland continuera de jouir des niveaux actuels de stabilité sans catastrophes naturelles de grande envergure. En dépit d'un intérêt relativement limité de la part des donateurs classiques, des engagements de financement ont déjà été pris pour un certain nombre des initiatives proposées. La mobilisation des ressources internes a prouvé son efficacité dans le passé et l'identification des activités de mobilisation de ressources du secteur privé est en cours. Elles seront intégrées dans la stratégie globale de mobilisation de ressources du bureau de pays. Le PNUD compte collaborer avec les partenaires non classiques à la mobilisation des ressources pour le lancement du programme et élargir la collaboration Sud-Sud.

IV. Suivi et évaluation

39. Le suivi et l'évaluation seront menés conformément aux cadres de suivi et d'évaluation du gouvernement et du PNUAD, en vue de promouvoir l'utilisation des sources de données nationales et d'assurer l'alignement et les synergies dans la présentation de l'information sur les résultats. L'approche mettra également l'accent sur l'utilisation des capacités internes et de celles des partenaires pour réaliser un suivi et une évaluation conformes au mécanisme du Groupe de travail inter-institutions sur le suivi et l'évaluation des Nations Unies. Le bureau de pays collaborera avec les organismes des Nations Unies, le secteur privé, les milieux universitaires et les partenaires de développement à l'élaboration d'un programme de recherche qui renforcera la collecte de données et la production de données probantes, notamment à travers le renforcement de la capacité du Bureau central de statistique. Au moins 5 % des ressources ordinaires seront affectées aux activités de suivi, d'évaluation et de recherche.

40. Dans le cadre de la modalité de l'initiative « Unis dans l'action », un comité inter-institutions conjoint de suivi et d'évaluation sera mis en place, composé des représentants des parties prenantes et du bureau de pays, et chargé de contribuer au suivi général du PNUAD et, par conséquent, du programme de pays. Le comité évaluera et testera continuellement les hypothèses établies lors de l'élaboration du programme, en veillant à l'apprentissage et l'adaptation constants en vue de réaliser un changement porteur de transformation. Des comités de suivi des résultats et des projets seront constitués pour donner des orientations en vue de l'obtention des résultats.

41. En collaboration avec ses institutions sœurs, le PNUD renforcera ses activités de suivi de la performance et reverra la manière dont on peut renforcer les systèmes nationaux de gestion des données pour en faciliter la collecte en temps réel de multiples sources, favorisant ainsi la publication participative de l'information et la

tion de données impliquant toutes les parties prenantes. À travers le Bureau central de statistique, les partenaires auront un accès direct en temps réel, pour publier et suivre leurs résultats en ligne, renforçant ainsi la prise en main de l'obtention et de la publication des résultats.

42. Le PNUD adoptera une politique d'apprentissage continu fondée sur la collecte et le suivi permanents des données. Les données sur les indicateurs respectifs seront enregistrées au point de prestation de service. Le PNUD collaborera avec les différentes institutions de services publics, notamment au niveau local, pour faire en sorte que les données soient ventilées au point où elles sont enregistrées. Au titre de la planification des opérations, le PNUD procédera à un examen de la disponibilité des données et soutiendra les institutions nationales en vue de renforcer les systèmes nationaux de gestion de l'information aux niveaux locaux. À cet égard, le PNUD continuera d'accompagner la mise en œuvre des indices de développement humain pour l'analyse de la pauvreté aux niveaux national et régional, dans le cadre du système national de collecte et de suivi des données.

43. Au niveau des résultats, le suivi et l'évaluation seront effectués en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies à travers le comité inter-institutions de suivi et d'évaluation. Le suivi inclura des examens trimestriels des résultats obtenus et des examens annuels conjoints. Le PNUD soutiendra les évaluations des résultats, y compris les évaluations à mi-parcours et les évaluations finales du PNUAD. Dans tous les cas, le PNUD favorisera l'utilisation des bases de données et des systèmes nationaux pour suivre les indicateurs de résultat, lorsque ces données sont disponibles; et il soutiendra le renforcement des capacités nationales de gestion des données et de l'information.

44. Le PNUD continuera également d'appuyer les efforts nationaux déployés en vue de produire des rapports de qualité, notamment le Rapport sur le développement humain du Swaziland, et en vue de réaliser une étude visant à mettre en place des données de référence pour les objectifs pertinents de développement durable pour permettre leur suivi efficace..

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Swaziland (2016-2020)

Priorités ou objectif national : Accélération économique, industrialisation et diversification.

Résultat N°1.1 du PNUAD : Les possibilités d'emplois et de moyens de subsistance durables des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables ont augmenté à l'horizon 2020.

Résultat correspondant n° 1 du plan stratégique : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus

<i>Résultats du PNUAD (indicateurs, références, cibles)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, références et cibles)</i>	<i>principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>ressources indicatives par résultat (dollars)</i>
<p>Indicateurs : Taux de l'emploi ventilé par sexe et par âge</p> <p>Référence :</p> <p>Taux de l'emploi²⁶ : National – 56,7 % Jeunes - 36,0 % Femmes - 55,2 %</p> <p>Cible : 10 % d'augmentation générale</p> <p>Pourcentage de la population vivant avec moins de 1 dollar/jour, ventilé par sexe</p> <p>Référence : (2010x) – 63 % Hommes – 59 % Femmes – 67 %</p>	<p>Enquête sur la population active</p> <p>La réalisation d'une enquête est prévue pendant le cycle du programme.</p> <p>Un partenariat sera mis en place pour obtenir des estimations et des projections pertinentes des sources appropriées, notamment le ministère du Travail, le ministère de la Planification et du Développement économiques, les syndicats et les organisations du patronat</p> <p>Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages du Swaziland</p>	<p>Produit 1.1.1: Produits axés sur le savoir concernant la diversification et la compétitivité de l'économie élaborés.</p> <p>Indicateur 1.1.1.1. Nombre de programmes qui élargissent et diversifient la base de production fondés sur l'utilisation des technologies de production durables (IRRF²⁷ 1.1.3.)</p> <p>Référence : 3 Cible : 8</p> <p>Source de données : Rapports du ministère de l'Agriculture, ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat et du ministère de la Planification et du développement économiques Fréquence: Annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.1.3. Nombre d'investissements de développement publics et privés qui sont fondés sur l'évaluation trans-sectorielle et les produits axés sur le savoir pour maximiser les avantages sociaux, environnementaux et économiques sur le moyen et le long termes (IRRF 1.1.4.)</p> <p>Données de référence : 1 Cible : 3</p>	<p>Ministère de la Planification et du Développement économiques ; Ministère des Finances; Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ; Ministère de l'Agriculture ; Ministère du Travail; Administration fiscale du Swaziland</p> <p>Nations Unies : FAO, OIT, FNUAP</p> <p>Autres partenaires Banque mondiale, Banque africaine de développement</p>	<p>Budget:</p> <p>Ressources ordinaires : 838 070</p> <p>Autres ressources : 1 600 000</p>

²⁶ Labor Force Survey, 2010.

²⁷ IRRF - Cadre intégré de gestion des résultats et des ressources.

Résultats du PNUAD (indicateurs, références, cibles)	Source des données, fréquence de la collecte et responsabilités	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, références et cibles)	principaux partenaires/cadres de partenariat	ressources indicatives par résultat (dollars)
---	--	---	--	--

Cible :
(2020) – 32 %

Source de données : Rapports du ministère
des Finances **Fréquence:** Annuelle

(BAfD), UE

Produit 1.1.2. Capacité nationale renforcée pour la planification, l'exécution, la coordination et le suivi fondés sur des données probantes des programmes qui créent des emplois et des moyens de subsistance, en particulier pour les groupes exclus.

Ministère de la
Planification et du
Développement
économiques ;
Ministère des
Finances;
Ministère de la
Jeunesse;
Assemblée de
coordination locale
des organisations
non
gouvernementales
du Swaziland
(CANGO);
Swaziland
Economic and
Policy Research
Council

Indicateur 1.1.2.1. Nombre de nouveaux emplois créés, ventilés par région cible, sexe et âge (IRRF 1.1.1)

Référence : Total (2013) 212 084 ; (Hommes – 75,6 %; Femmes -67,8 % ;Jeunes – 11,9 %)

Taux d'emploi par région: (Lubombo -75 % ; Shiselweni – 63 %)

Cible : 222 688, augmentation de 10 604 (5 %)

Source de données : Enquêtes sur la population active ; **Fréquence :** Biennale

Indicateur 1.1.2.2. Nombre de nouveaux partenariats de coopération Sud-Sud et triangulaire, de mécanismes de partenariat public-privé qui offrent des solutions innovantes expérimentées pour la croissance durable.

Référence : 1 **Cible:** 3

Source de données : Rapports du ministère des Finances; **Fréquence:** Annuelle

Nations Unies :
Toutes les
institutions

Autres partenaires
UE, Banque
mondiale, BAfD

Indicateur 1.1.2.3. Adoption de cadres de mise en œuvre et de coordination pour la protection sociale ciblant les groupes exclus (personnes atteintes du VIH/sida et personnes handicapées et personnes âgées)

<i>Résultats du PNUAD (indicateurs, références, cibles)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, références et cibles)</i>	<i>principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>ressources indicatives par résultat (dollars)</i>
---	--	---	---	--

Données de référence : Projet de politique non approuvé, pas de directives de mise en œuvre

Cible : Cadre de décision et d'exécution mis en œuvre et capable de produire des données ventilées

Source: Direction de la protection sociale;

Fréquence: Annuelle

Priorité et objectif national : Aménagement et préservation de l'environnement

Résultat n° 1.2 du PNUAD : Les institutions et les communautés nationales ont amélioré leur gestion des ressources naturelles à l'horizon 2020

Résultat correspondant n° 1 du Plan stratégique : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

<i>Résultats du PNUAD (indicateurs, références, cibles)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, références et cibles)</i>	<i>principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>ressources indicatives par résultat (dollars)</i>
<p>Indicateur: Nombre d'hectares de terres gérées de manière durable, soumis au régime de conservation, d'utilisation durable, ou de partage de l'accès et des avantages.</p> <p>Référence : 3,9 % d'aires protégées (2014)</p> <p>Cible : 6,4 % d'aires protégées</p> <p>Indicateur: Pertes économiques dues aux risques de catastrophes naturelles en % du PIB</p> <p>Référence : (à déterminer)</p> <p>Cible : (à déterminer)</p>	<p>Ministère du Tourisme et des Affaires environnementales</p> <p>Ministère de l'Agriculture</p> <p>Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie</p> <p>Association des administrations locales du Swaziland</p>	<p>Produit 1.2.1: Systèmes nationaux (notamment cadres juridiques, réglementaires et institutionnels) en place pour l'utilisation durable des ressources naturelles, de déchets, de produits chimiques et d'énergie renouvelable pour la croissance verte/économique (IRRF 1.3)</p> <p>Indicateur 1.2.1.1. Nombre de nouveaux mécanismes de partenariat avec financement pour des solutions de gestion durable des ressources naturelles et les changements climatiques (IRRF 1.3.1)</p> <p>Référence : 0 ; Cible : 2</p> <p>Source de données : Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, ministère de l'Agriculture, Autorité de l'environnement du Swaziland, Association des administrations locales du Swaziland; Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 1.2.1.2. Nombre de nouveaux emplois créés grâce à la gestion des ressources naturelles, des services d'écosystème, des produits chimiques et des déchets, ventilés par sexe et par âge (IRRF 1.3.2)</p> <p>Référence : 0; (Femmes – 0; Hommes - 0)</p> <p>Cible : 1 250; (Femmes – 1 062 ; Hommes - 188)</p> <p>Source de données : Ministère de l'Agriculture, Bureau central de statistique ;</p> <p>Fréquence: Annuelle</p>	<p>Ministère du Tourisme et des Affaires environnementales ;</p> <p>Ministère de l'Agriculture ;</p> <p>Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie ;</p> <p>Bureau central de statistique ;</p> <p>Autorité de l'environnement du Swaziland ;</p> <p>CANGO ;</p> <p>Association des administrations locales du Swaziland</p> <p>Nations Unies : Toutes les institutions</p> <p>Autres partenaires : UE</p>	<p>Budget:</p> <p>Ressources</p> <p>ordinaires : 573 525</p> <p>Autres ressources :</p> <p>11 070 000</p>

Résultats du PNUAD (indicateurs, références, cibles)	Source des données, fréquence de la collecte et responsabilités	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, références et cibles)	principaux partenaires/cadres de partenariat	ressources indicatives par résultat (dollars)
--	--	---	--	--

Indicateur 1.2.1.3. Nombre de conseils locaux dotés d'un réseau intégré de gestion des déchets

Référence : 0; **Cible :** 4

Source de données : Association des administrations locales du Swaziland;

Fréquence: Annuelle

Produit 1.2.2. Capacité renforcée des communautés à participer à la conservation et à en partager les avantages

Indicateur 1.2.2.1. Nombre d'aires protégées établies et gérées pour la préservation de la diversité biologique.

Référence : 6 (2014); **Cible:** 12 (2020)

Source de données : SNTC; **Fréquence:** Annuelle

Indicateur 1.2.2.2. Nombre d'unités paysagères fondées sur les communautés avec des écosystèmes protégés

Référence : 2014 : 0; **Cible :** 4

Source de données : Ministère du Tourisme et des Affaires environnementales, SNTC ;

Fréquence : Annuelle

Indicateur 1.2.2.3. Nombre de projets d'écotourisme communautaires et du secteur privé établis

Référence : 6(2014) ;**Cible :** 9 (2020)

Source de données : Ministère du Tourisme et des Affaires environnementales, SNTC;

Fréquence : Annuelle

Ministère du
Tourisme et des
Affaires
environnementales ;

Ministère de
l'Agriculture ;
Ministère des

Ressources
naturelles et de
l'Énergie;

Autorité de
l'environnement du
Swaziland ;

Swaziland National
Trust Commission
(SNTC) ;

Office du tourisme
du Swaziland ;
Swaziland Game

Rangers Association

Nations Unies :

Toutes les
institutions

**Autres
partenaires ;**
Secteur privé

Produit 1.2.3. Mesures multisectorielles de préparation et de gestion du climat et des risques mises en œuvre aux niveaux national et

Ministère du
Tourisme et des

Résultats du PNUAD (indicateurs, références, cibles)	Source des données, fréquence de la collecte et responsabilités	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, références et cibles)	principaux partenaires/cadres de partenariat	ressources indicatives par résultat (dollars)
		<p>régional ventilées par zones urbaines et rurales et tenant compte des questions d'égalité des sexes.</p> <p>Indicateur 1.2.3.1. Nombre de plans, stratégies, politiques de développement peu polluant et à l'épreuve des changements climatiques Référence : 2014 : 2 (NCCP et NCCS) ; Cible : 4 Source de données : Ministère du Tourisme et des Affaires environnementales ; Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 1.2.3.2. Nombre d'administrations régionales touchées par les changements climatiques utilisant des procédures opérationnelles nationales types. Référence : 0 (2014) ; Cible : 4 Source de données : Ministère du Tourisme et des Affaires environnementales ; Fréquence : Annuelle</p>	<p>Affaires environnementales; Ministère de l'Agriculture ; Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie ; Ministère de l'Administration et du Développement des Tinkhundla ; Direction des questions de genre et de la famille ; Agence nationale de gestion des catastrophes ; Autorité de l'environnement du Swaziland ; CANGO ; Association des administrations locales du Swaziland ;</p> <p>Nations Unies : Toutes les institutions</p> <p>Autres partenaires : Agence japonaise de coopération internationale</p>	

Priorité ou objectif national : Bonne gouvernance et saine gestion économique.

Résultat n° 3.1 du PNUAD : Les institutions publiques fournissent des services de qualité à l'horizon 2020.

Résultat correspondant n° 2 du Plan stratégique : Les attentes des citoyens en matière de représentation, de développement, d'état de droit et de responsabilisation sont satisfaites par des systèmes plus solides de gouvernance démocratique.

<i>Résultats du PNUAD (indicateurs, références, cibles)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, références et cibles)</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (dollars)</i>
<p>Indicateur: Indice Ibrahim des Note de l'Indice Mo Ibrahim du Swaziland dans les pays africains sur les personnes interrogées satisfaites par la prestation de services par les institutions publiques</p> <p>Référence : 51,5</p> <p>Cible : 60,0</p> <p>Indicateur % de citoyens qui perçoivent des améliorations dans la responsabilité publique</p> <p>Référence : 30 % (2010)</p> <p>Cible : 80 %</p>	<p>Indice Ibrahim des gouvernements africains</p> <p>Engagement de Dakar par les États membres africains</p> <p>Déclaration d'Abuja des États membres de l'Union africaine</p> <p>Programme d'action du gouvernement 2013 – 2018</p> <p>Rapports annuels de l'ACC et CANGO</p>	<p>Produit 3.1.1. Responsabilisation et participation améliorées dans les principales institutions et les systèmes qui fournissent des services publics aux niveaux national et local</p> <p>Indicateur 3.1.1.1. Nombre d'institutions nationales et locales appliquant des systèmes d'audit de la responsabilisation et de notation communautaire</p> <p>Référence : 1</p> <p>Cible : 10</p> <p>Source de données : Rapports du Ministère de l'Administration et du Développement des Tinkhundla</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 3.1.1.2. Nombre d'institutions nationales et locales appliquant un système d'évaluation des résultats des services publics</p> <p>Référence : 2 Cible : 10</p> <p>Source de données : Rapports du ministère des Services publics ; Fréquence : Biannuelle</p> <p>Indicateur 3.1.1.3. Nombre de propositions adoptées en cours d'exécution pour réduire le risque de corruption spécifique aux secteurs, notamment dans les marchés publics (IRRF 2.2.2)</p> <p>Données de référence : 1 Cible : 10</p> <p>Source de données : Rapports de l'Administration fiscale du Swaziland et de l'ACC ; Fréquence : Annuelle</p>	<p>Parlement du Swaziland ;</p> <p>Cabinet du Premier ministre ;</p> <p>Services judiciaires du Swaziland ;</p> <p>Ministère des Services publics ;</p> <p>Ministère de la Justice et des Affaires constitutionnelles ;</p> <p>Ministère de l'Intérieur ;</p> <p>Ministère de la Santé ;</p> <p>Administration fiscale du Swaziland ;</p> <p>Commission des droits de l'homme et de l'administration publique (CHRPA) ;</p> <p>Commission de lutte contre la corruption (ACC) ;</p> <p>CANGO ;</p> <p>Conseil national d'intervention d'urgence sur le VIH/sida</p>	<p>Budget:</p> <p>Ressources ordinaires : 968 405</p> <p>Autres ressources : 650 000</p>

Résultats du PNUAD (indicateurs, références, cibles)	Source des données, fréquence de la collecte et responsabilités	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, références et cibles)	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat (dollars)
		<p>Indicateur 3.1.1.4. % des principaux groupes de population recevant des services de prévention du VIH, ventilé par principal groupe de population (hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes- HSH-, travailleurs du sexe - TdS)</p> <p>Référence : TBD</p> <p>Cible : TdS = 80 %, HSH = 70 %</p> <p>Source de données : Enquête de surveillance comportementale; Fréquence : Tous les 4 ans</p>	<p>Nations Unies : UNICEF, FNUAP, OIT</p> <p>Autres partenaires : UE et Banque mondiale</p>	
		<p>Produit 3.1.2. Le Parlement et les institutions connexes ont la capacité à élaborer des lois et des politiques conformes à la Constitution nationale et aux conventions internationales.</p> <p>Indicateur 3.1.2.1. Nombre de lois examinées et formulées conformément aux normes constitutionnelles et internationales intégrant les principes de bonne gouvernance²⁸.</p> <p>Référence : 2014 : 2 ; Cible : 8</p> <p>Source de données : Rapports du Parlement ; Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 3.1.2.1. Nombre d'instruments internationaux adaptés à la législation nationale²⁹</p> <p>Référence : 2 ; Cible : 8</p> <p>Source de données : Rapports du Parlement ; Fréquence : Annuelle</p>	<p>Parlement du Swaziland ; Ministère de la Justice et des Affaires constitutionnelles ; Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ; CHRPA; ACC; Commission des élections et des frontières ; CANGO</p> <p>Nations Unies : UNICEF, FNUAP, UNESCO, OIT, FAO, PNUE</p> <p>Autres partenaires : UE</p>	

²⁸ Charte des droits de l'homme ; Charte de l'aide judiciaire ; Loi sur l'égalité des sexes ; Loi sur la prévention de la corruption, Loi sur l'évaluation de l'impact environnemental

²⁹ Adaptation des conventions sur les droits de l'homme à la législation nationale ; et alignement de la Loi sur la prévention de la corruption sur la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Résultats du PNUAD (indicateurs, références, cibles)	Source des données, fréquence de la collecte et responsabilités	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, références et cibles)	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat (dollars)
		<p>Produit 3.1.3. Société civile renforcée pour participer au dialogue constructif et sensibiliser à la promotion des droits de l'homme, la transparence, la responsabilité publique et d'autres accords internationaux.</p> <p>Indicateur 3.1.3.1. Nombre d'OSC/réseaux ayant des mécanismes pour garantir la transparence, la représentation et la responsabilisation (IRRF 2.4.2) Référence : 1 ; Cible : 5 OSC</p> <p>Source de données : Rapports de CANGO ; Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 3.1.3.2. % de femmes participant en tant que candidates aux élections locales et nationales (IRRF 2.1.3) conformément au Protocole de la SADC Référence : Candidats (2013) : National – 15 % ; Local – 19 % Élus (2013) : National – 14 % ; Local – 7 % Cible : Candidats (2018) : National – 50 % ; Local – 50 % Élus (2018) : National – 33 % ; Local – 33 % Source de données : Rapports du ministère du Logement et du Développement urbain et de la Commission des élections et des frontières; Fréquence : Annuelle</p>	<p>Ministère de l'Administration et du Développement des Tinkhundla; Ministère des Services publics; CHRPA; ACC ; Commission des élections et des frontières ; CANGO ; Innovators Association of Swaziland</p> <p>Nations Unies: Toutes les institutions.</p> <p>Autres partenaires : Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida ; Gender Link</p>	
			Total	<p>Ressources ordinaires : 2 380 000 Autres ressources : 13 320 000</p>